



Pv de réception non signé pour une maison achetée en VEFA

Par **oncleho**, le **04/10/2009** à **14:33**

Bonjour,

j'ai acheté une maison en VEFA et le vendeur m'a remis le PV de réception non signé (volontairement, je présume) et il n'y a pas eu de PV de livraison. Certains travaux ont été effectués et d'autres non.

Je l'ai assigné avant la date anniversaire, mais il conteste tout en bloc en prétextant qu'il n'y a pas eu de réserves à la réception et que les réserves constatées après un mois ne sont pas valables selon l'article 1642-1 (réserves sur les travaux effectués après 1 mois)

Qu'en pensez-vous?

Existe-t-il des jurisprudences?

Par **baylebesson**, le **06/10/2009** à **18:27**

bonjour

si le PV de réception n'a pas été signé , il faut considérer que la réception n'a pas eu lieu.

vous l'avez assigné combien de temps après tre entré dans les lieux ?

Me BAYLE-BESSON

Avocat en droit immobilier

Par **oncleho**, le **18/10/2009** à **17:05**

bonjour

l'assignation a été faite dans les temps

Le vendeur ne s'est pas présenté au tribunal et a été condamné. Mais il fait appel en évoquant l'article 1642-1

il conteste aussi les travaux non contractuels qu'il nous a imposés (et mal faits) ou non-signés de notre part